

VIA doit obéir à l'ordonnance de l'arbitre de rétablir les déplacements gratuits

Le 4 août, l'arbitre Christopher Albertyn a enjoint VIA Rail à « rétablir les privilèges de transport gratuit » aux conjoint(e)s et personnes à charge des employé(e)s et retraité(e)s du Conseil 4000 d'Unifor. VIA n'a pas encore obéi à cette ordonnance.

Pour votre information, la décision est affichée sur le site Web du Conseil 4000 à l'adresse unifor4000.com. Nous sommes en voie de faire traduire cette décision en français.

Le 5 août, le syndicat a demandé à VIA d'envoyer un message urgent à tout le personnel et aux retraité(e)s pour les informer que les membres de leur famille pourraient à nouveau voyager gratuitement en classe économique. Cela n'a pas été fait.

Pour plusieurs personnes, il s'agit de leur saison de vacances et de voyage. Alors, le 11 août, nous avons demandé à VIA de garantir que toute personne qui paie pour le transport des membres de sa famille soit pleinement remboursée. Cela ne s'est pas produit non plus.

Les ordonnances d'un arbitre ne sont pas facultatives. Elles ne peuvent pas attendre non plus. Par conséquent, le syndicat cherchera à obtenir l'aide de l'arbitre de toute urgence afin que sa décision soit respectée. De plus, à moins que le bon sens et la coopération aient préséance bientôt, nous déposerons sa décision en cour fédérale la semaine prochaine.

Entretiens, nous demandons à tous les membres de conserver précieusement les preuves de leurs tentatives de réserver un déplacement gratuit et qui ont été refusées à tort, ou des reçus pour les déplacements payés qui auraient dû être gratuits jusqu'au mois de mars lorsque le programme a changé. Nous vous informerons des développements.

NOTE URGENTE (ajoutée le 14 août 2015) :

En guise de courtoisie, nous avons informé VIA hier que nous planifions de diffuser le message ci-dessus aujourd'hui. Plutôt que de répondre, le président de VIA a envoyé un long message directement à tous les employé(e)s sans aviser le syndicat d'avance. Le message déclare entre autres que les déplacements des membres de la famille seront signalés sur les T4 pour la première fois de l'histoire de VIA, et que toute personne ayant bénéficié de la nouvelle politique de VIA depuis le 4 août devra rembourser de l'argent à VIA. Ce n'est pas la manière de transiger avec les travailleur(euse)s et leur syndicat.

Nous allons répondre en détail dans les prochains jours.

En toute solidarité,

Danny Andru
Secrétaire-trésorier
Conseil national 4000 d'Unifor

Barry Kennedy
Président
Conseil national 4000 d'Unifor

Ken Hiatt
Président
Section locale 100 d'Unifor

BS\sdsepb343